

Au pays du lac profond, de lieu de passage à lieu de frontières

Samuel Moreau

Volume 21, numéro 1, 2015

50 ans d'histoire locale et régionale ça se fête

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/77884ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Moreau, S. (2015). Au pays du lac profond, de lieu de passage à lieu de frontières. *Histoire Québec*, 21(1), 24–27.

Au pays du lac profond, de lieu de passage à lieu de frontières

par Samuel Moreau

À la suite de l'obtention d'un baccalauréat en science, Samuel Moreau s'implique dans les domaines de la culture et du tourisme à titre d'interprète du patrimoine pendant cinq ans. Intéressé par le secteur des musées, il complète un certificat en archéologie à l'Université Laval et réalise par la suite le renouvellement des expositions du Fort Ingall qui permettra au site historique de remporter le prix de l'entreprise touristique de l'année au Témiscouata et d'être le lauréat bas-laurentien des Prix du Tourisme en 2013. Ses implications vaudront à Samuel Moreau d'être le lauréat argent de la catégorie Relève touristique des Grands Prix du Tourisme québécois en 2012 et de mériter le Prix du Gouverneur général du Canada pour l'entraide en raison de son importante contribution dans l'organisation du Congrès mondial acadien, en 2014. Samuel Moreau est directeur général de la Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata et gestionnaire du site historique Fort Ingall et du Musée du Témiscouata.

Témiscouata, *Timi Esgateg* comme on peut le lire dans les plus anciens écrits. Ce nom d'origine malécite se traduit par « lac profond »¹. Le Témiscouata est une terre de passage. Les Amérindiens archaïques y ont séjourné, il y aurait aussi longtemps que 10 000 ans. À Saint-Elzéar-de-Témiscouata, un site situé à 460 mètres d'altitude sur la montagne blanche daterait de l'archaïque ancien (9000 a.a.)². On y a retrouvé une grande variété d'outils lithiques, dont une hache polie, des pointes de projectiles et des grattoirs. Le deuxième site le plus ancien est situé à Squatec et daterait de l'archaïque récent (7000 a.a.)³. Puis, la toundra a laissé sa place à la végétation arborescente, principalement constituée de sapinières à bouleau blanc. Vers 5000 avant aujourd'hui, la forêt témiscouataine prenait son aspect actuel avec ses érablières à bouleau jaune et ses pinèdes blanches et rouges. Le Témiscouata recèle une richesse importante, une pierre aux qualités de taille exceptionnelles : le chert Touladi⁴. Ce chert gris-vert se retrouve en impressionnantes quantités sur la montagne du serpent. Plusieurs sites archéologiques sont associés à cette carrière et sont aujourd'hui préservés par le parc national du Lac-Témiscouata.

Les traces d'occupation se multiplient pour la période sylvicole (de 3000 à 500 a.a.), avec plus de 60 sites archéologiques découverts aux abords des lacs et rivières⁵. Mais si la région est réputée pour être le

territoire des Wulust'agooga'wiks, ou peuple de la belle rivière, la présence amérindienne pendant la période historique au Témiscouata reste pratiquement effacée des écrits, un peu comme si le Témiscouata et son précieux chert avaient été abandonnés en même temps que l'a été l'outillage lithique.

Mais le Témiscouata, avec son très vaste réseau hydrographique, demeurerait pour les autochtones un lieu de transition entre les fleuves Saint-Laurent et Saint-Jean. Deux importants portages sont utilisés, celui de la rivière Ashberish et des sept lacs et celui du Touladi et de la rivière Boisbouscache⁶. Un autre portage était situé du coin du lac Pohénégamook et de la rivière Saint-François⁷. Ce portage aurait été moins connu, mais plus facile d'accès, « un chemin nouvellement connu pour aller en canot de Québec (...) à l'Acadie »⁸.

Champlain lui-même connaissait l'existence de ce fameux chemin reliant les deux fleuves⁹ : « Les habitants du pays vont par icelle rivière jusques à Tadoussac, qui est dans la grande rivière de saint Laurens & ne passent que peu de terre pour y parvenir¹⁰. » En 1683, le sieur Charles Aubert de la Chesnaye devient le premier seigneur du Témiscouata. « Une étendue de trois lieues de terre le Long de chacun des deux bords de la Rivière nommée Madoueska proche de la Rivière

St. Jean avec le Lac appelé Cecemiscouata et deux Lieues de profondeur dans les terres, sur laquelle étendue il désireroit faire des défrichements dans les dits lieux qui n'ont point jusqu'à présent été concédés¹¹. » De la Chesnaye fait construire deux postes de traite au Témiscouata pour faire transiger ses fourrures par l'Acadie, là où la taxe sur les fourrures n'est pas imposée¹².

Les Français parcourront maintes fois le territoire témiscouatain afin de relier les deux colonies du Canada et de l'Acadie¹³. Finalement, un sentier sera ouvert entre la rivière des Caps et le lac Témiscouata et portera le nom de Portage du Témiscouata¹⁴. Cette route de 60 kilomètres demande un portage presque impossible à réaliser, alors que les autres voies empruntées par les Amérindiens ne nécessitaient que peu de portage. Malgré les nombreuses mentions dans l'historiographie¹⁵, il est aujourd'hui considéré que ce chemin, malgré son nom, ne fut jamais utilisé comme portage amérindien¹⁶. Le Témiscouata se fait alors réellement une terre de passage et le Portage du Témiscouata devient la première route intercoloniale en Amérique. Qui plus est, cette route est « la seule voye par laquelle on puisse communiquer durant six mois de l'année de Louisbourg à Québec. »¹⁷ Durant la décennie précédant 1755, les Acadiens fuiront en direction des terres du Bas-du-Fleuve en empruntant justement cette route¹⁸.

En 1763, la seigneurie passe au quatrième seigneur du Témiscouata, nul autre que James Murray, gouverneur général du Canada. Se succéderont ensuite Henry Caldwell, Alexander Fraser et Joseph Bouchette, arpenteur général du Canada¹⁹. C'est par contre sous l'autorité du grand voyer Renaud et de l'arpenteur général John Collins que le Portage du Témiscouata passera d'un sentier mal entretenu de 3 pieds de large à une route de 24 pieds de large avec ponceaux et fossés²⁰. Mais malgré les sommes importantes investies, un contemporain nous mentionne : « C'est une bonne route d'été, mais qui ne sera guère praticable l'hiver, si ce n'est à pied, jusqu'à ce qu'on installe des colons pour battre le chemin d'un établissement à l'autre²¹. » La nécessité de coloniser le Témiscouata pour entretenir son importante route devient de plus en plus évidente, alors que Québec et Halifax deviennent les capitales de la colonie britannique, et qu'une route intérieure est absolument essentielle au bon fonctionnement administratif, au transport des troupes militaires, et à l'envoi du courrier. En 1809, un colon s'installe au pied du Portage du Témiscouata, face au lac. Philip Long est un ancien soldat britannique et sa ferme marque le début de l'habitation continue du Témiscouata²².

Mais c'est la guerre de 1812 qui fera constater aux autorités britanniques l'importance de la route intérieure. À l'hiver 1813, des renforts sont demandés d'urgence dans la région des Grands Lacs²³. C'est alors que le 16 février 1813, un contingent de 554 hommes du 104^e Régiment d'infanterie du Nouveau-Brunswick quittera Frédéricton pour une longue route de plus de 1300 kilomètres en direction de Kingston. Arrivé au Témiscouata, le régiment est frappé par une horrible tempête. Immobilisées, les troupes deviennent complètement désorientées et perdent leur chemin vers le prochain lieu de ravitaillement, soit la ferme de Philip Long. C'est alors que le lieutenant Charles Rainsford et deux Canadiens



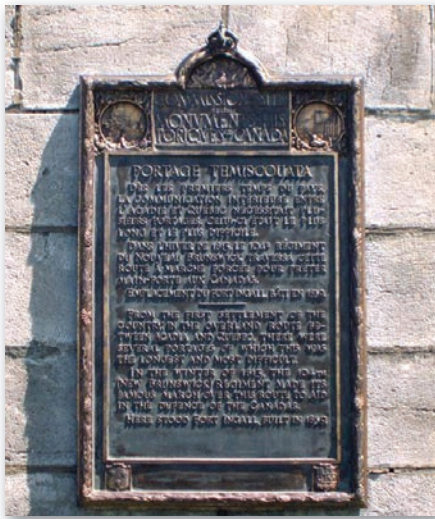
La ferme Long au lac Témiscouata, à l'extrémité du Portage, Peter Winkworth's.
(Source : Collection - Archives Canada)

français faisant partie des troupes partiront dans le bois à la recherche de vivres pour sauver le régiment. Après avoir parcouru sans arrêt 145 kilomètres en raquettes pendant 48 heures, ils reviennent avec de la nourriture pour 200 hommes. Après la guerre, Rainsford se verra décoré d'une mention pour action brave. Les troupes finiront par atteindre la ferme Long, avant d'emprunter le Portage du Témiscouata. Il leur faudra un mois pour atteindre Québec et un autre mois pour atteindre Kingston, où elles arrivent de façon successive entre le 12 et le 16 avril 1813²⁴. De nos jours encore, cet exploit est vu par le régiment (aujourd'hui le Royal New Brunswick Regiment) presque comme un honneur de bataille. Un monument de la commission des lieux nationaux marque cet événement à l'emplacement originel de la ferme Long, près du Fort Ingall.

Dès 1814, le gouvernement britannique décidera de donner des terres à 23 vétérans de la guerre de 1812²⁵. En échange d'une pension, les colons devront entretenir le Portage du Témiscouata sur toute sa longueur jusqu'au prochain voisin. Mais l'éloignement des voisins, l'absence de service et le sol difficile à cultiver auront tranquillement raison

de cette entreprise de colonisation, et en 1823, il ne reste que 15 de ces colons au Témiscouata²⁶. En 1818, la seigneurie est séparée : « Que le dit Joseph Bouchette prendra du côté ouest de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata son tiers depuis la Goulburn de la ville projetée (...) et le dit Alexandre Fraser aura et prendra ses deux tiers depuis la dite rue Goulburn gagnant le dit chemin du Portage²⁷. » On comprend alors qu'une ville est en construction. En effet, le seigneur Alexandre Fraser projette de construire une ville au lac Témiscouata. On y retrouve déjà en 1823 un moulin à scie, de 70 à 80 acres de terre faite et quatre maisons²⁸, celle de Fraser, celle de Doll, vétéran de 1812, celle d'un nommé Allaire et une autre d'un nommé Marquis²⁹. Ces quatre maisons étaient situées sur la rue aujourd'hui appelée Caldwell. Mais l'entreprise du seigneur Fraser sera vaine, alors qu'il retourne à la rivière du Loup en 1835 avant de mourir deux ans plus tard. Sa partie de la seigneurie sera vendue à Stephen Cummings pour 60 000 \$³⁰.

Est-ce la maladie qui a eu raison de l'ambition du seigneur? Ou est-ce plutôt les troubles qui commençaient à apparaître du côté américain? En effet, en 1820, un nouvel État



Plaque de la Commission des sites et des monuments historiques du Canada commémorant le Portage du Témiscouata. (Source : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=99223&type=bien#.VNE-CYMZfyGc>, Jean-François Rodrigue 2004, © Ministère de la Culture et des Communications)

américain est créé. Le Maine, auparavant un district du Massachusetts, acquiert sa propre juridiction. Au même moment, l'intérêt grandissant pour la ressource forestière et la bulle financière dans les États américains font grimper rapidement la valeur des grands pins témiscouatins. De plus, les politiques d'expansion territoriales américaines favorisent la montée des tensions. Finalement, des interprétations contradictoires du traité de Versailles de 1783 finiront par causer des embardées entre l'État du Maine et la province du Nouveau-Brunswick. Les deux gouvernements s'arrachent un territoire qu'on nomme aujourd'hui le Grand Madawaska, composé des comtés de Témiscouata au Québec, d'Aroostook au Maine et de Madawaska, Restigouche et Victoria au Nouveau-Brunswick.

En 1838, une entente permet aux deux parties de rafraîchir leurs ardeurs. Plus aucun bûcheron ne sera autorisé à couper le bois sur le territoire disputé et aucun renforcement militaire ne sera permis. Malgré cette entente, 500 bûcherons s'occupent

à l'exploitation des forêts témiscouataines³¹ et, en 1839, le lieutenant Frederick Lenox Ingall érige le Fort Ingall pour défendre la ressource ligneuse, mais surtout, pour protéger le précieux portage du Témiscouata³². Du côté américain, le gouverneur Fairfield envoie son agent des terres, Rufus McIntyre, dans le territoire en dispute. La milice du Nouveau-Brunswick répondra à cette offense en emprisonnant McIntyre à Frédéricton. Après quelques altercations, les États-Unis d'Amérique déclarent officiellement la guerre au Canada en 1839 et mobilisent 20 000 miliciens³³. Des dizaines de forts temporaires poussent partout sur le territoire en litige, mais le conflit ne durera que trois ans, sans qu'aucun coup de feu ne soit tiré, et le traité de Washington sera signé le 9 août 1842 par Lord Alexander Baring d'Ashburton et le secrétaire d'État Daniel Webster³⁴.

« Le lion britannique se retira de ce champ de bataille allégorique, contre sa coutume, avec la plus petite part, tandis que l'Oncle Sam, plus redondant que son hostile parent, épinglait avec un imperceptible sourire, une nouvelle étoile sur le fond bigarré de son drapeau. Mais les deux grandes nations en sortaient sans gloire³⁵. » Le Grand Madawaska perdait plus du tiers de son territoire, et avec la création de cette nouvelle frontière avec le Maine venait la séparation de villages et de familles. C'est ainsi, pour n'en nommer qu'un, que le village de la Grande Décharge sera séparé en deux : Clair du côté canadien et Fort Kent du côté américain, en référence à la forteresse américaine construite à cet endroit.

En 1853 est constitué le comté de Témiscouata³⁶ et une deuxième frontière apparaîtra sur le territoire du Grand Madawaska déjà morcelé, celle séparant les provinces du Nouveau-Brunswick et du Québec. Géographiquement, le Témiscouata appartient davantage au Nouveau-Brunswick, car faisant partie du bassin versant du fleuve Saint-Jean et

non du Saint-Laurent. Pourtant, il est décidé que la seigneurie du seigneur Fraser devait rester apparentée à Rivière-du-Loup. Le Grand Madawaska devient alors un territoire morcelé en trois régions, déchiré par l'histoire. Ces habitants deviennent apatrides, puis retourneront chacun du côté de l'État qui leur a été assigné par leurs gouvernements.

Aujourd'hui, le Grand Madawaska est peuplé de quelque 100 000 personnes, dont environ 20 000 se retrouvent au Témiscouata. Comme pour rappeler le lien ancestral de la route intercoloniale, 28 % de la population témiscouataine a des racines acadiennes³⁷. Ses habitants ont appris à vivre sur ce territoire déchiré, non plus un pays de passage, mais un pays de frontières.

Notes

- 1 Commission de la toponymie du Québec. Lac Témiscouata. http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/fiche.aspx?no_seq=61983.
- 2 Éric CHALIFOUX, Adrian L. BURKE et Claude CHAPDELAINE, *La préhistoire du Témiscouata, Occupations amérindiennes dans la haute vallée de Wolastokuk*, Recherches amérindiennes au Québec, n° 26, Montréal, 1998.
- 3 *Ibid.*
- 4 *Ibid.*
- 5 CHALIFOUX et BURKE, 1995.
- 6 George SPROULE (1787), Plan of Communication by the River St. John, from Fredericton in New Brunswick to the River St. Lawrence with the settlements in that extent, From a survey taken (...), July and August 1787.
- 7 *Ibid.*
- 8 ANONYME (1685), Plan d'une partie du Canada et de l'Acadie avec le chemin de Québec à la baie Française, Bibliothèque nationale de France.
- 9 Samuel de CHAMPLAIN (1612), Carte géographique de la Nouvelle France / faicte par le Sieur de Champlain.
- 10 Samuel de CHAMPLAIN (1612), *Les voyages du sieur de Champlain Xaintongeois, Capitaine ordinaire pour le Roy en la marine*, Chapitre 3.

Notes (suite)

- 11 ARCHIVES PUBLIQUES DU QUÉBEC, d'après Nive VOISINE, *Le chemin du Portage de Témiscouata, de 1783-1839*, Thèse (de licence), Université Laval, 1958.
- 12 Yves ZOTVANY et Charles Aubert de la CHESNAYE, dans David M. HAYNE et André VACHON, dir., *Dictionnaire biographique du Canada. Tome II. De 1701 à 1740*. Québec/Toronto, Presses de l'Université Laval/University of Toronto Press. 1969.
- 13 Mentionnés par le gouverneur Beauharnois, l'intendant Hocquart et le sieur de Beaujeu, d'après VOISINE, *op. cit.*
- 14 VOISINE, *op.cit.*
- 15 *Ibid.*
- 16 Alain ROY, *Les chemins anciens du Témiscouata : évaluation historique et patrimoniale*, Histoire plurielle, 2002.
- 17 LA GALISSONNIÈRE (1750), D'après VOISINE, *op.cit.*
- 18 Charles des CHAMPS de BOISHÉBERT (1755), D'après VOISINE, *op.cit.*
- 19 Christian PELLETIER et Claude OUELLET, *Témiscouata, synthèse historique*, Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata, Cabano, 2001.
- 20 Jean RENAUD, cité par Edmond Pelletier, *Album historique et paroissial de Notre-Dame du Portage, 1723-1940*, Québec, Impr. Provinciale, 1942.
- 21 James PEACHY (1787), *A sketch of the communications between the Bay of Fundy and the River St. Lawrence... from Capt. Peachy's observation*.
- 22 PELLETIER et OUELLET, *op.cit.*
- 23 *Ibid.*
- 24 W.E. Gary CAMPBELL, *Mapping the March of the 104th (New Brunswick) Regiment of Foot*, The St. John River Society, 2011.
- 25 VOISINE, *op.cit.*
- 26 Louise TROTTIER, *Route postale, route militaire, route frontalière. La route Témiscouata-Madawaska (1783-1842)*, Cabano, Société historique de Cabano, 1975.
- 27 D'après VOISINE, *op.cit.*
- 28 PELLETIER et OUELLET, *op.cit.*
- 29 Jean-Étienne LANDRY, *Correspondance à sa fiancée, 1839*, Archives du Fort Ingall.
- 30 PELLETIER et OUELLET, *op.cit.*
- 31 LANDRY, *op.cit.*
- 32 Frederick Lenox INGALL (1839), *Journal personnel*, Archives du Fort Ingall.
- 33 Richard BELZILE et Loraine PARADIS, *Fort Ingall*, Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata, 1992.
- 34 *Ibid.*
- 35 Thomas ALBERT, *Histoire du Madawaska entre l'Acadie, le Québec et l'Amérique*, 1920.
- 36 PELLETIER et OUELLET, *op.cit.*
- 37 Samuel MOREAU, *Acadiens du Témiscouata*, Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata, Témiscouata-sur-le-Lac, 2012.

La Fiducie nationale du Canada:

Visitez les lieux importants au Canada et autour du monde

Offre spéciale pour les amis et sympathisants d'Histoire Québec

Moins
30%!

HÉRITAGE CANADA
FIDUCIE NATIONALE



HERITAGE CANADA
NATIONAL TRUST

Héritage Canada La Fiducie nationale est un organisme de bienfaisance enregistré oeuvrant à l'échelle nationale. Il dirige et inspire l'action en vue de préserver les lieux historiques du Canada pour les générations actuelles et futures.

Adhérez aujourd'hui pour sauver 30%!



Adhérez en ligne au hcfn.to/adherezmaintenant
ou téléphonez-nous au 1-866-964-1066
et utilisez le code promotionnel HISTOIREQC

OU scannez ce code de
raccourci avec votre
smartphone ou tablette!



L'adhésion d'un an comprend : l'entrée gratuite à des propriétés historiques au Canada, aux États-Unis, en Angleterre, au Pays de Galles, en Irlande du Nord, en Écosse et en Australie • 4 numéros du magazine Héritage • accès exclusif à des voyages organisés par le National Trust des États-Unis • et plus encore!